

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles via le site internet de la Communauté de Communes Val de Cher Controis (www.val2c.fr).

Observations, propositions ou contre-propositions : Un registre d'enquête dématérialisé (<https://www.registredemat.fr/plui-exv2c>) ainsi qu'un registre d'enquête papier dans les Mairies de Chémery, Gy-en-Sologne, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Thésée ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, seront mis à disposition du public, afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet. Ces observations pourront également être adressées à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête pour l'enquête publique unique (PLUi et abrogation cartes communales) :

- par écrit à : Communauté de Communes Val de Cher Controis - 15 A rue des entrepreneurs – Contres 41700 Le Controis-en-Sologne
- par mail à plui-exv2c@registredemat.fr (adresse électronique dédié ouverte du lundi 16 novembre 202 à 9h au lundi 04 janvier 2021 à 12h)

En outre, la commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres, se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les Communes désignées comme lieux d'enquête (voir panneaux d'affichage)